

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 15 septembre 2020 à 18h00**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Départ après la 27 ^{ème} délibération
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
5 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Pouvoir d'Esther POTIN
11 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT Départ après la 16 ^{ème} délibération
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
18 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
19 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
20 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
21 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
22 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
23 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
24 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 25 ^{ème} délibération
26 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 27 ^{ème} délibération
27 CHANAZ	T Yves HUSSON	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
29 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
30 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
31 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
32 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
33 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Claire COCHET
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
38 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
39 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
40 MERY	T Nathalie FONTAINE	
41 MERY	T Stéphane ROULET	
42 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	Départ après la 27 ^{ème} délibération
43 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
44 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
45 ONTEX	S Jean-Louis WIRTH	
46 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
47 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
48 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
49 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
50 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
51 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
52 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
53 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
54 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	



PAGE DE GARDE

55 TREVIGNIN
56 VIONS
57 VOGLANS
58 VOGLANS

T Gérard GONTHIER
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
T Martine BERNON
T Yves MERCIER

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

26 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 septembre 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 27 projets de délibérations et un vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 9 septembre 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 58 présents et 65 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2020

Exécutoire le : 25 SEP. 2020

Affichée le : 25 SEP. 2020

Visée le : 25 SEP. 2020

PORTS

Redevances 2020 pour les compagnies de bateaux à passagers

Monsieur le Président rappelle que les gestionnaires de compagnies de bateaux à passagers sont bénéficiaires d'autorisations d'occupation temporaire accordées par Grand Lac dont la redevance est perçue au budget des ports.

Monsieur le Président informe que la crise sanitaire du COVID-19 a obligé de nombreuses entreprises, dont celles des bateaux à passagers, à fermer leur établissement durant le confinement, ayant pour conséquence l'arrêt total de leur activité.

Grand Lac, dans ce contexte exceptionnel, a soutenu les entreprises locataires de Grand Lac et plus spécifiquement les bars/restaurants, les loueurs de bateaux et les bateaux à passagers, en les exonérant de leur charge de loyers courant sur la période de fermeture contrainte.

Cependant, les compagnies de bateaux à passagers ont subi des pertes de recettes spécifiques, liées notamment à l'impact financier des annulations de réservation des groupes et des contraintes imposées par les règles de distanciation, réduisant de fait le nombre de sièges offert pour chaque navire lors de la reprise suite au confinement (1 siège sur deux).

Monsieur le Président propose de revoir à la baisse le montant des redevances facturées aux compagnies des bateaux à passagers, d'annuler les propositions de réductions proposées par la délibération du 19 juin dernier, la minoration passant de 21 % à 50%.

Ainsi, les entreprises concernées sont :

Entreprises concernées	Commune	Loyer 2020	Montant exonération délib. 19 juin	Montant exonération définitive proposée
Emplacements Bateaux à passagers Compagnie des bateaux du lac du Bourget	Aix-les-Bains	17 980,00 € TTC/an	3 733,55 € TTC	8 990,00 € TTC
Embarcadère Bateaux à passagers Compagnie des bateaux du lac du Bourget	Aix-les-Bains	6 979,00 € TTC/an	1 449,19 € TTC	3 489,50 € TTC
Embarcadère BATEAU CANAL	Chanaz	1 015,00 € TTC/an	210,77 € TTC	507,50 € TTC
Embarcadère CHANAZ CROISIÈRES	Chanaz	729,00 € TTC/an	151,38 € TTC	364,50 € TTC

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE les exonérations de loyers ci-dessus détaillées ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 64
- Votants : 63
- Pour : 62
- Contre : 1
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 septembre 2020

Le Président,
Renald BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Redevances 2020 pour les compagnies de bateaux à passagers

Date de transmission de l'acte : 25/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 25/09/2020

Numéro de l'acte : d3408 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200915-d3408-DE

Date de décision : 15/09/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres